



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
et cohésion sociale

Direction Régionale
des Affaires Sanitaires et Sociales

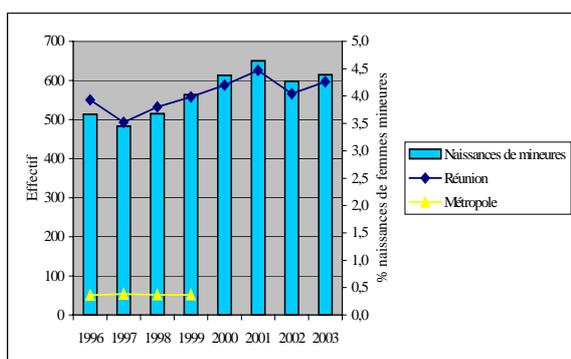
Les interruptions volontaires de grossesse chez les mineures à La Réunion en 2004 depuis l'introduction de la contraception d'urgence en 2002

A La Réunion, en 2004, 615 naissances ont lieu chez des mères mineures ce qui représente une hausse de 20 % par rapport à 1996. Ces naissances représentent 4.4% des naissances totales, contre 0.4 % en métropole.

Par ailleurs, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) chez les mineures est évalué à 509 en 2004, soit 720 IVG pour 1000 naissances, ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à l'année précédente. La part des IVG de mineures dans le nombre total d'IVG a presque doublé, de 6,2% en 1996 à 11,3% en 2004.

Des naissances de mères mineures en hausse

Evolution des naissances des mères mineures à La Réunion (effectif et pourcentage de naissances totales)



Source : « Familles de La Réunion », 2005
Annuaire des statistiques sanitaires et sociales, 1999

Le nombre de naissances chez les mineures a connu une hausse constante de 1996 à 2001 (+ 26%). 650 femmes mineures ont ainsi accouché en 2001 soit 137 de plus qu'en 1996. Bien que l'on enregistre une baisse des naissances de mineures en 2002 sous la barre des 600 naissances, l'année 2003

contredit cette tendance. En effet, 17 mineures de plus ont accouché en 2003 par rapport à l'année précédente pour un total de 615 naissances de femmes mineures.

La part de naissances de mineures par rapport au nombre de naissances total à La Réunion (courbe bleue) connaît une évolution identique à celle de l'effectif de naissances. Ce pourcentage varie entre 3,5 % et 4,4 % tandis que pour les mineures de métropole (courbe jaune) il demeure stable à des niveaux avoisinant les 0,4%, très largement inférieurs à ceux de la Réunion.

Le pourcentage de mères mineures est donc nettement plus élevé à La Réunion qu'en métropole. De 1996 à 1999, ce pourcentage est en moyenne 11 fois plus important à La Réunion qu'en métropole.

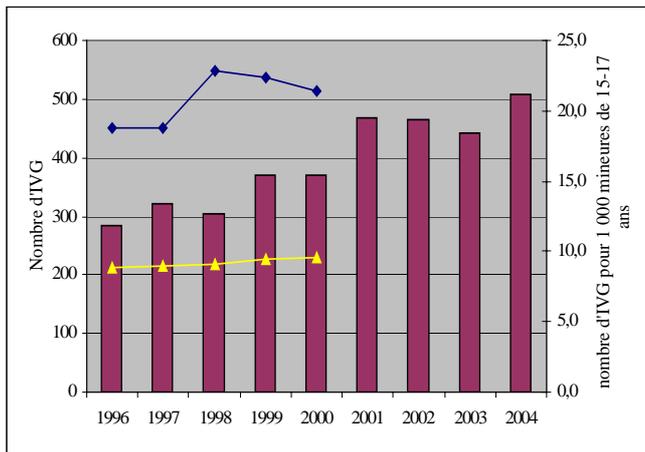
509 jeunes filles mineures ont recouru à une IVG en 2004

Le nombre d'IVG chez les mineures à La Réunion a connu une constante évolution passant de 284 IVG en 1996 à 509 en 2004 ce qui correspond à près de 80% d'augmentation.

La baisse de l'année 2003 (-24) aurait pu laisser croire en une diminution durable du nombre d'IVG. Mais nous enregistrons 509 IVG en 2004, ce qui constitue une augmentation de 15% pour un niveau encore jamais atteint auparavant des IVG de mineures à La Réunion.

La courbe bleue du graphique ci-dessous indique le nombre d'IVG pour 1 000 filles de 15-17 ans à La Réunion. Son évolution ne suit pas forcément celle du nombre total d'IVG car elle dépend à la fois du nombre d'IVG mais aussi de l'effectif de jeunes filles soumises au risque d'avorter. Ainsi, pour 1 000 filles en 2000, on compte 21 IVG contre 10 en métropole. Le recours à l'IVG est plus courant chez les jeunes filles mineures réunionnaises.

IVG de mineures à La Réunion (effectif et pourcentage d'IVG de femmes mineures)



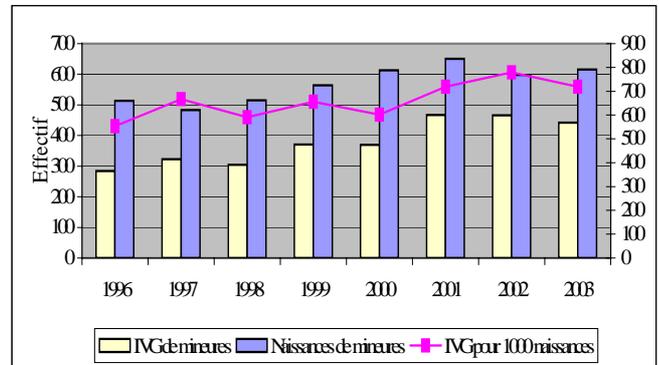
Source : PMSI, DRASS

Un recours à l'IVG plus fréquent

Les nombres de naissances et d'IVG chez les mineures ont cru de 1966 à 2004, mais à des rythmes différents. En effet, le nombre d'IVG de mineures a connu une croissance de 79% tandis que le nombre de naissances de seulement 20%. En raison de cette différence de croissance, le nombre d'IVG progresse plus rapidement que le nombre de naissances. Alors qu'en 1996, on comptait 550 IVG de mineures pour 1 000 naissances, soit une IVG pour 2 naissances, ce nombre atteint 718 en 2003, soit une IVG pour seulement 1.2 naissance.

Les données actuelles confirment donc bien l'hypothèse d'une plus grande banalisation de l'IVG chez les mineures.

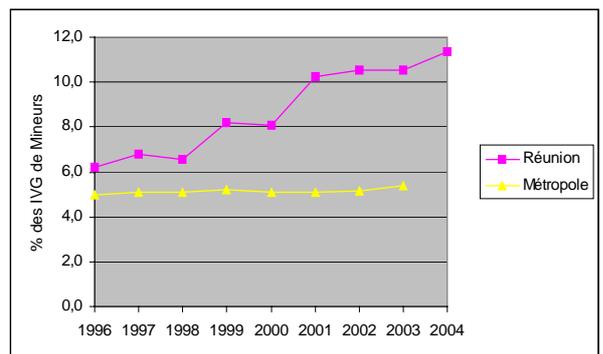
IVG de mineures, naissances de mineures et IVG pour 1 000 naissances à La Réunion de 1996 à 2003.



La croissance continue du nombre d'IVG de mineures est confirmée par la nette augmentation de la part des IVG de mineures parmi l'ensemble des IVG. Ce chiffre est passé de 6,2 % en 1996 à 11,3 % en 2004. En d'autres termes, sur 100 IVG pratiquées en 2004, 11 le sont sur des mineures, soit près de deux fois plus qu'en 1996.

En métropole, ce pourcentage demeure stable depuis 1996 aux environs de 5 %.

Part des IVG de mineures dans l'ensemble des IVG à La Réunion et en métropole

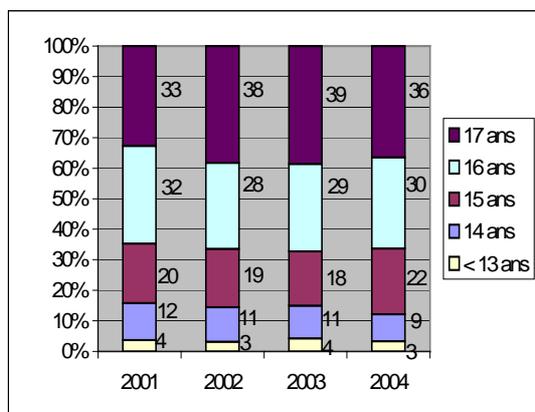


Plus de 60 % des mineures ayant subi un avortement ont entre 16 et 17 ans

Les pourcentages par tranche d'âge ont peu varié depuis 2001. On constate que, chez les mineures, ce sont les jeunes filles âgées de 16 à 17 ans qui sont les plus

concernées: 66 % des IVG de mineures en 2004. Les IVG chez les très jeunes filles (inférieures à 13 ans) restent une exception.

Répartition par âge des IVG de mineures (en %)



Effet de la contraception d'urgence (ou pilule du lendemain)

Depuis 2002, les jeunes filles craignant de tomber enceinte après une relation sexuelle sans contraceptif peuvent demander gratuitement et anonymement une « pilule du lendemain » dans les pharmacies et les infirmeries scolaires. La mise en place de cette contraception d'urgence devait permettre de réduire le nombre de naissances et d'IVG chez les mineures.

Deux ans après la mise en place de la pilule du lendemain, ses effets sont mitigés. Certes le nombre de naissances chez les mineures a est passé de 650 à 615 mais le nombre d'IVG a augmenté dans le même temps, de 470 à 509.

Ces chiffres sont en faveur de l'hypothèse d'une plus grande banalisation de l'IVG chez les jeunes femmes, car malgré une grande connaissance des moyens de contraception, le recours à l'IVG reste important.

Tandis que le nombre de grossesses chez les mineures diminue, celui des IVG augmente (360 en 2000 et 509 en 2004). Le recours à l'IVG devient plus courant.

Alors que pour une IVG correspondait 1.8 naissance en 1996, en 2003 ce chiffre tombe à 1.4.

L'analyse des réponses à un questionnaire lors d'une animation d'éducation sexuelle¹ montre ainsi que 2% des filles considèrent une IVG comme une méthode de contraception.

Depuis l'amélioration de l'accessibilité, la « contraception d'urgence » semble donc être devenue un nouveau moyen de contraception, notamment pour les mineures qui ont une sexualité « épisodique ».

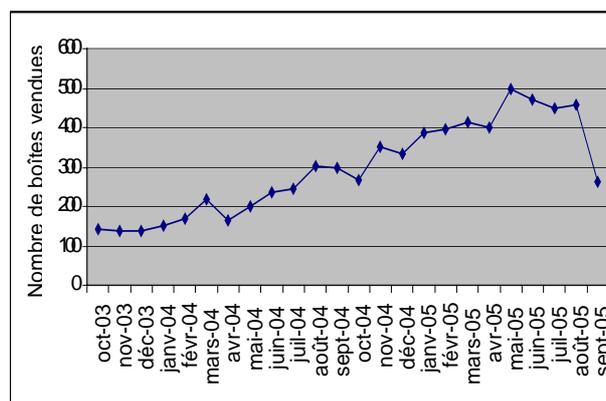
Le nombre de boîtes de Norlévo² distribuées aux mineures vient confirmer cette hypothèse .

Ce nombre est passé de 1 484 boîtes en 2003 à 2 929 en 2004, ce qui fait 97% d'augmentation.

Le nombre de boîtes de dispensées aux mineures n'a cessé de croître à partir d'octobre 2003 (143) jusqu'à Août 2005 (460) soit une croissance de 274 % .

Il reste à voir si la baisse amorcée en septembre 2005 se poursuit ou bien si elle est qu'un accident saisonnier.

Nombre de boîtes de Norlévo dispensées aux mineures



Source ELSM

¹ Association « JAIMES », Analyse des réponses au questionnaire contraception / VIH. – La Réunion - février 2004.

² Nom générique de la « pilule du lendemain »

Le nombre d'IVG réalisées chez les jeunes filles mineures est de 509 en 2004.

Il n'a jamais été aussi élevé à La Réunion, malgré les campagnes de prévention, les cours d'éducation sexuelle dispensées dans les établissements scolaires ainsi que l'introduction de la pilule du lendemain qui n'ont donc pas eu les effets escomptés.

*DRASS REUNION
Pôle Santé
Service Etudes et Statistiques
Décembre 2005*